

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 1-2

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jeudi, 8 mars:

8—10 h. Prof. *Knuchel*: Anpassung der Forsteinrichtung an die heutigen waldbaulichen Verhältnisse.

dès 10 h.: Discussion.

3—4 h. Prof. *Scherrer*: Hydrodynamische Demonstrationen (à l'Institut de physique).

Vendredi, 9 mars:

8—9 h. Prof. *H. Badoux*: Questions actuelles dans le domaine de la protection des forêts.

9—10 h. Prof. *H. Badoux*: De l'esthétique en forêt.

dès 10 h.: Discussion.

2—4 h. Prof. *Winterstein*: Ueber die aus dem Holz darstellbaren Verbindungen und Nebenprodukte (avec expériences).

Samedi, 10 mars:

9—11 h. Prof. *Wiegner*: Kolloidchemie und Bodenkunde, mit anschliessender Diskussion.

Les conférences auront lieu à l'Institut forestier (excepté pour la physique). Les participants au cours auront l'occasion de visiter les collections, nouvellement classées, de l'Ecole forestière ainsi que celles de l'Institut pour l'enseignement des sciences naturelles.

Zurich, le 5 janvier 1923.

COMMUNICATIONS.

Avec les forestiers franc-comtois au Val-de-Travers.

Voilà plus d'un quart de siècle que l'Association forestière d'outre-Jura — bien connue chez nous sous le nom de *Société forestière de Franche-Comté et Belfort* — cherche à intéresser les sylviculteurs romands aux diverses manifestations de son activité. A plus d'une reprise, nos voisins nous ont fait l'honneur de pousser une pointe dans la sylve vaudoise, neuchâteloise ou jurassienne et, de part et d'autre, ces visites ont eu les plus heureux effets.

On sait que cette association a pour but de grouper les propriétaires et les agents forestiers et de stimuler, par des moyens variés, un intérêt toujours plus grand pour les choses de la forêt dans les différentes régions du pays comtois et des Vosges.

L'été dernier, le comité exécutif de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort avait inscrit à son programme du congrès de Champaugnole une excursion dans le Val-de-Travers. Il s'agissait, après la visite des taillis enrésinés si connus de la Faye de Montrond et des sapinières opulentes de la Joux, aux arbres gigantesques, de constater les effets de l'application de la Méthode du contrôle dans la forêt de Couvet.

Or, le 12 juillet 1922 les forestiers francs-comtois étaient les hôtes

de notre éminent collègue M. H. Biolley, dont nos lecteurs connaissent, pour la plupart, l'incomparable laboratoire d'expérimentation.

Nous ne voulons pas décrire ici à nouveau la forêt de Couvet et reproduire les données statistiques qui sont maintenant gravées dans l'esprit de tout sylviculteur romand qui a cherché à s'assimiler les enseignements si suggestifs du Val-de-Travers. Bornons-nous donc à relever l'impression que nos amis français ont éprouvée en pénétrant pour la première fois dans le domaine communal de Couvet devenu, après 35 ans d'efforts ininterrompus, une futaie jardinée typique aux accroissements remarquables.

L'œuvre de *Gurnaud*, qui a été un des fondateurs de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort, devait nécessairement attirer l'attention de ses compatriotes. Nous avons le sentiment que la phalange qui, en juillet dernier, a gravi la côte dominant à l'ouest le village de Couvet a été vivement intéressée par ce qu'elle a vu et entendu.

Nous savons que plusieurs propriétaires de Franche-Comté, disciples de *Gurnaud*, ont introduit la dite méthode dans leurs forêts et qu'ils ne voudraient pas abandonner un système dont ils ont pu expérimenter la justesse et l'excellence puisqu'ils sont maintenant enfin parvenus à contrôler et à déterminer l'allure de l'accroissement, par conséquent à aménager leurs forêts avec une certaine sécurité. Mais ce que nos voisins n'ont pu obtenir jusqu'ici et ce que M. Biolley leur a montré, c'est le procédé de la récolte forestière qui tend avant tout à sauver et à mettre en valeur les éléments du rajeunissement naturel.

On sait qu'en France la coupe se délivre — presque partout — sur pied. Le maître de la forêt et le propriétaire ne peuvent, surtout en raison de l'étendue des peuplements, vouer la même attention que chez nous à la sauvegarde du semis et au débardage des coupes. L'acheteur est à la fois vendeur de sciages et de bois de feu, tandis que chez nous le gérant de la forêt sélectionne les produits et cherche, par un façonnage adéquat aux circonstances locales et aux exigences du commerce des bois, à atteindre directement les différentes catégories de consommateurs.

Les hôtes de la forêt de Couvet ont été émerveillés par les procédés d'abatage et de débitage dont ils ont vu les résultats, et quand ils ont appris que, lors des martelages, l'inspecteur était assisté du bûcheron-chef, leur étonnement a été grand et leur admiration complète. Certes, chacun s'est bien rendu compte que dans l'œuvre de M. Biolley le traitement et l'aménagement de la sylve jardinée ne sauraient être synthétisés dans l'étroitesse d'un calcul, mais que tout est harmonie et compréhension des lois biologiques du peuplement. Les éléments producteurs qui sont le sol, l'air et la lumière jouent le grand rôle; le sylviculteur doit savoir conduire le peuplement en vue de faire rendre à chacun de ces éléments son maximum avec le minimum de moyens. Comptages périodiques, tenue minutieuse du contrôle des exploitations, martelage raisonné ayant pour objectif la formation d'arbres semenciers,

enfin exploitation par des professionnels éprouvés, voilà ce que nos amis de Franche-Comté ont retenu de leur visite à Couvet.

Avant de quitter le Val de Travers, ils ont su exprimer à leur chef de course leur admiration pour les résultats uniques obtenus par lui dans les sapinières qu'ils venaient de parcourir.

De notre côté, nous avons l'impression que cette excursion si pleine d'enseignements portera ses fruits et que peu à peu, de l'autre côté du Jura, les particuliers comprendront qu'ils ont, eux aussi, un intérêt réel à soumettre leurs futaies à un traitement inspiré de la méthode du contrôle simplifiée telle que M. Biolley l'a instaurée avec un plein succès dans les forêts soumises à sa gestion.

Montcherand (Vaud), décembre 1922.

A. BarbeY.

CHRONIQUE.

Confédération. Examens forestiers d'Etat. Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens qui ont eu lieu à Zurich, en décembre 1922, a décerné aux forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois supérieurs cantonaux et fédéraux:

MM. *Bucher Werner*, d'Escholzmatt (Lucerne)
Gnägi Hermann, de Nidau (Berne)
Joos Jean, de Flims (Grisons)
Isenegger Joseph, de Littau (Lucerne)
Schlittler Joseph, de Niederurnen (Glaris)
Schwammburger Rodolphe, de Berthoud (Berne)
Stähelin Rodolphe, de Bâle.

Ecole forestière. Les collections de notre Ecole forestière, qui étaient installées jusqu'en 1914 dans des locaux bien insuffisants, sont très au large dans le beau bâtiment actuel de l'Institut. Les vitrines de la bibliothèque se trouvent dans la vaste salle des conférences des professeurs. Les collections pour l'enseignement de la protection des forêts sont en bordure du vestibule-promenoir de l'étage forestier. Pour les autres collections, on dispose de deux locaux spéciaux, dont l'un, très bien éclairé, a une surface de 360 m² (30 × 12 m). On vient de mettre la dernière main à l'arrangement de ces collections. Disposant maintenant de beaucoup de place pour celles-ci, notre Ecole remercie d'avance tous ceux qui voudraient bien contribuer à leur enrichissement. M. le professeur *Knuchel* a la direction des collections proprement dites et M. le professeur *Badoux* celle de la bibliothèque.

Loi fédérale sur les forêts. (Communiqué.) Le Conseil national a renvoyé à une session ultérieure la discussion de la modification qu'il est question d'apporter à la loi fédérale sur la police des forêts en ce qui concerne *l'interdiction des coupes rases dans les forêts privées non protectrices* et l'augmentation des amendes pour coupes interdites.